



7 Fi 322 / 218 - Décoration des gendarmes
par Armand Fallières

Gendarmerie et gendarmes en Lot-et-Garonne : plus de deux siècles de présence

www.lotetgaronne.fr

Livret réalisé par l'équipe des Archives départementales de Lot-et-Garonne

Coordination : Stéphane Capot, Isabelle Brunet

Choix des documents et rédaction des légendes : Isabelle Brunet, Pascal De Toffoli, Danielle Fournie, Véronique Pouyadou, Sylvie Saighi, Dominique Texier-Favier

Numérisation : Sylvie Saighi

Mise en page : Stéphanie Brouch

Impression : Conseil départemental de Lot-et-Garonne – service Reprographie

Archives départementales de Lot-et-Garonne

**Gendarmerie et gendarmes en Lot-et-Garonne :
plus de deux siècles de présence**

Agen
2023

À l'heure où la carte de l'implantation des brigades dans notre département évolue pour s'adapter aux réalités actuelles, il est intéressant de jeter un regard rétrospectif sur la présence des gendarmes et de la Gendarmerie nationale sur notre territoire à partir des documents conservés aux Archives départementales de Lot-et-Garonne.

En feuilletant ce choix d'écrits, photos, cartes postales, plans et affiches, on mesure bien la proximité qui unit la Gendarmerie et la population de notre département : héritières de la Maréchaussée d'Ancien Régime, les brigades de Gendarmerie sont établies dans tous les cantons depuis le début du XIX^e siècle. Une présence continue depuis plus de 200 ans, au service des Lot-et-Garonnais, dans les bons moments comme dans les heures difficiles, à l'image des années de l'Occupation et de la Résistance ou encore des grandes affaires criminelles qui défraient périodiquement l'actualité.

Cette présence a su s'adapter aux évolutions sociales et bénéficier des progrès techniques du moment : à cheval il y a quelques décennies, aujourd'hui dans des véhicules performants, la Gendarmerie continue de veiller tous les jours à l'exécution des lois et à garantir la sécurité publique, particulièrement dans les zones rurales et périurbaines ainsi que sur les voies de communication de notre département.

Ce recueil n'a pas d'autre objectif que de rendre un modeste hommage à l'engagement de tous les gendarmes au service de nos habitants et de notre territoire. À l'évidence, la Gendarmerie et les Lot-et-Garonnais partagent une longue histoire commune. Une histoire dont les prochaines pages restent encore à écrire.



N. 6 - LAROQUE (Lot-et-Garonne) - La Gendarmerie

Phototypie J. Cavaillé

7 FI 139 / 10

3. Astaffort. — *La Gendarmerie, construction des XII^e et XIII^e siècles*



Phototypie Parrot, Agen

7 FI 15/31

7FI 118/22

HOUEILLÈS (L.-et-G.)
La Gendarmerie



Edition L. Désangles





LE LOT-ET-GARONNE ILLUSTRÉ



6. CANCON — Gendarmerie

7 FI 48/19

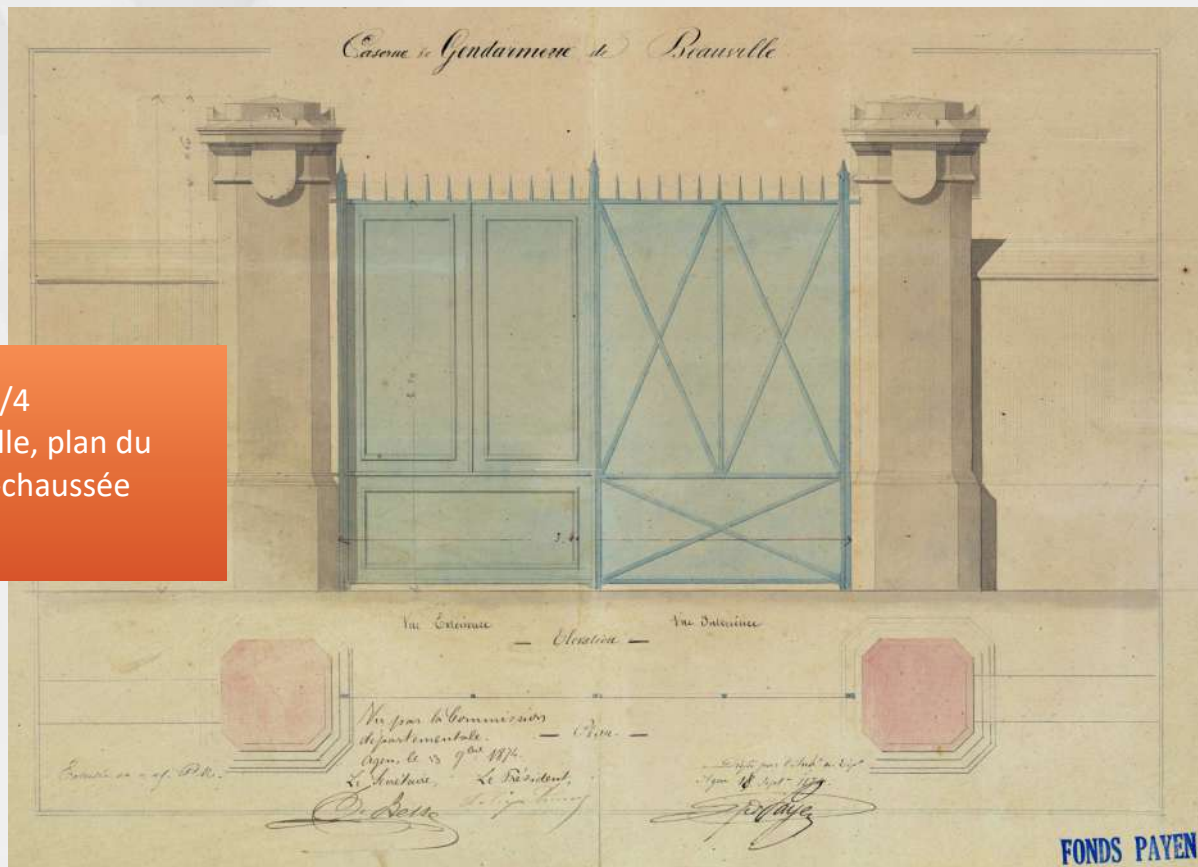


40 Fi 54

7 FI 52 / 178



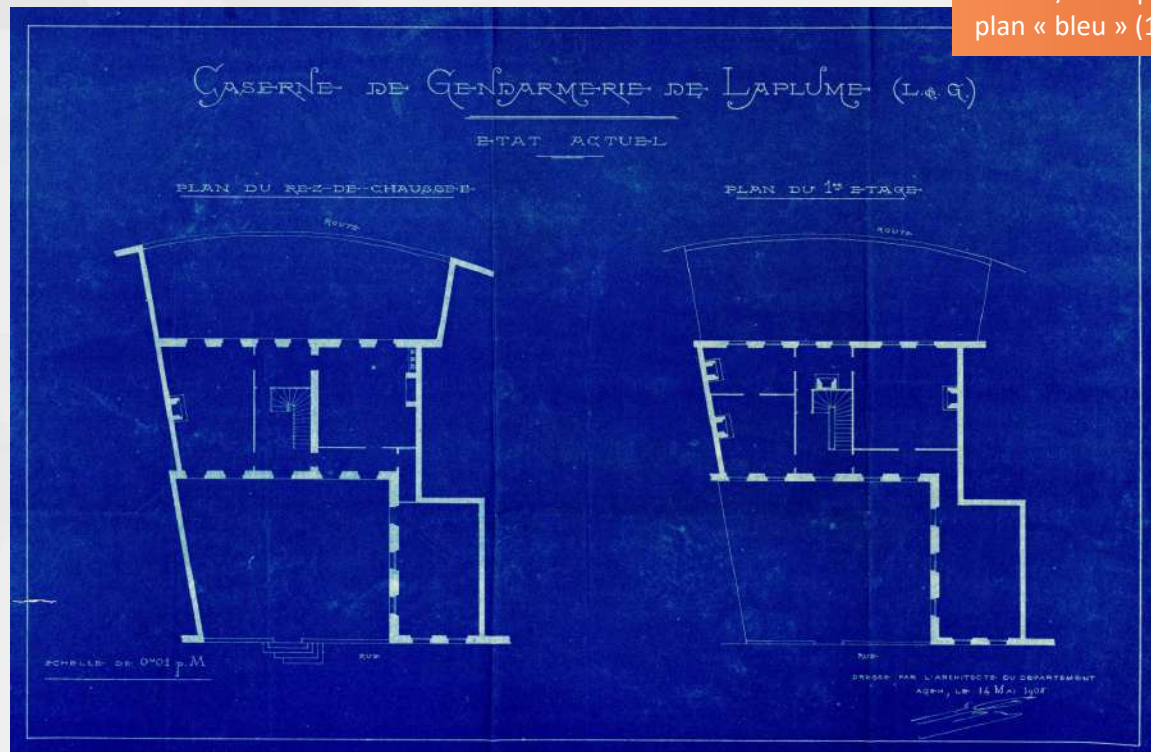
70 J 43/4
Beauville, plan du
rez-de-chaussée
(1869)

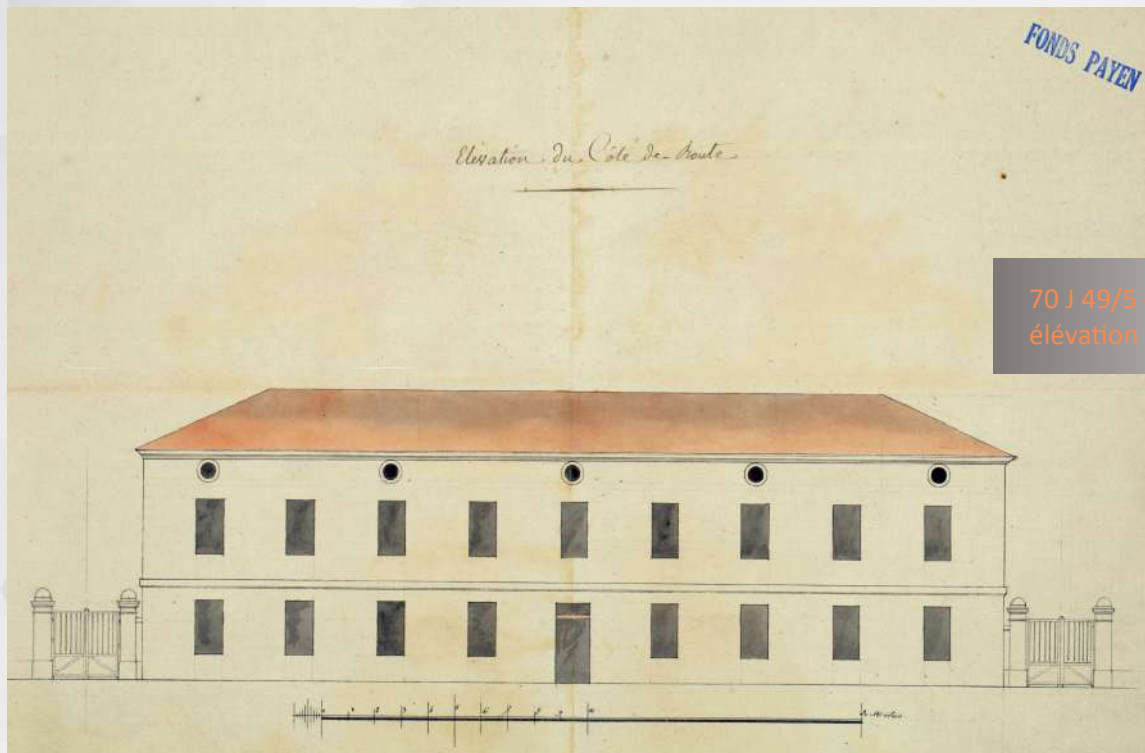


70 J 50/2
Penne-d'Agenais,
plan du rez-de-
chaussée (1905)

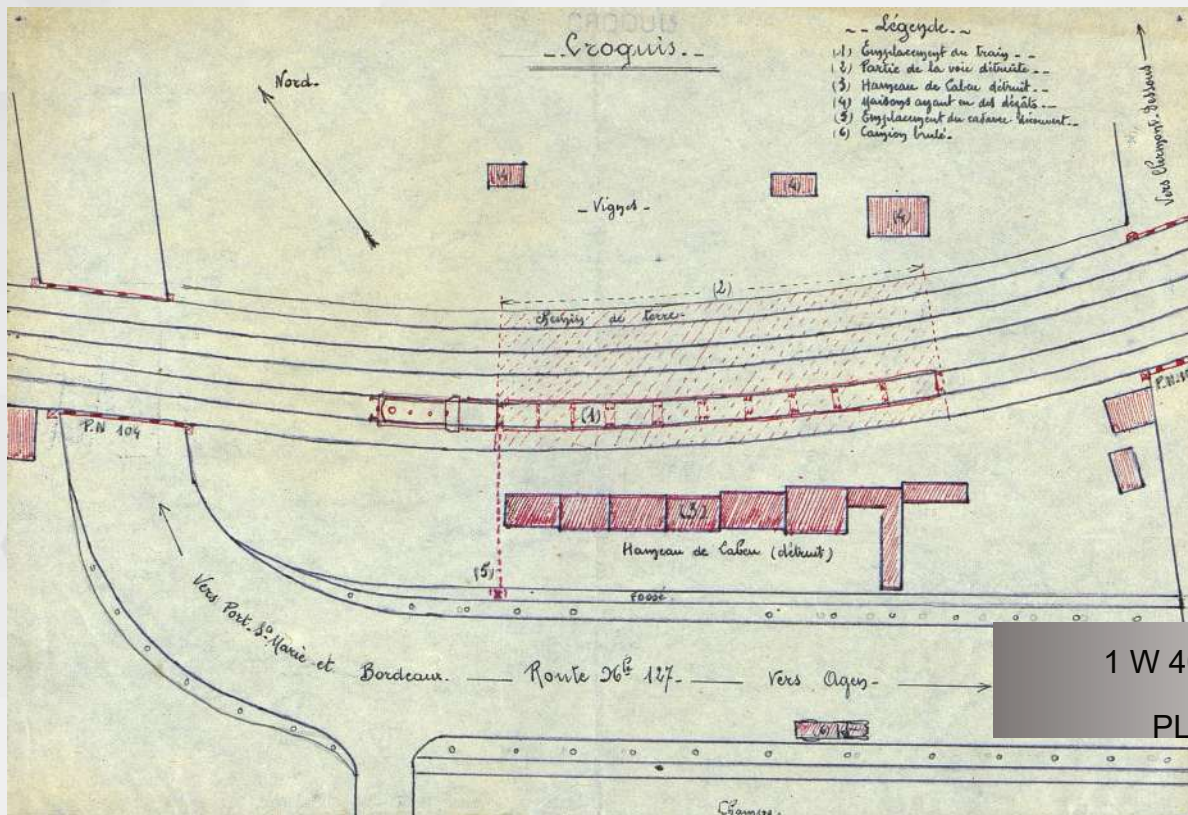


70 J 46/4 – Laplume,
plan « bleu » (1908)





70 J 49/5 – Monclar,
élévation (s.d.)



1 W 407 / 12

PLAN

GENDARMERIE NATIONALE

Brigade d'Agen

6245

2 U 849 / 2

PROCES-VERBAL N° 1399 en date du 3 septembre 1943.

Fragments de bombe. 6 Déposés comme pièces à conviction.

Attentat commis sur la voie ferrée Bordeaux-Toulouse,
à Lascarbonnières, commune de Lafox (Lot-&-Garonne).



-o- PHOTOGRAPHIES DE L'ETAT DES LIEUX -o-

Cliché N° 2



Vue du virage, dans le sens MONHEURT-
PUCH, direction suivie par le fourgon.

Cliché N° 3



Vue des véhicules. Sur la chaussée, à
proximité de la roue avant gauche, en-
tourées en blanc, traces de la béquille
et du pneu arrière du cyclomoteur.
(Point de choc présumé.)



Vue du virage, dans le sens PUCH -
MONHEURT, direction suivie par le cyclo

Cliché N° 4



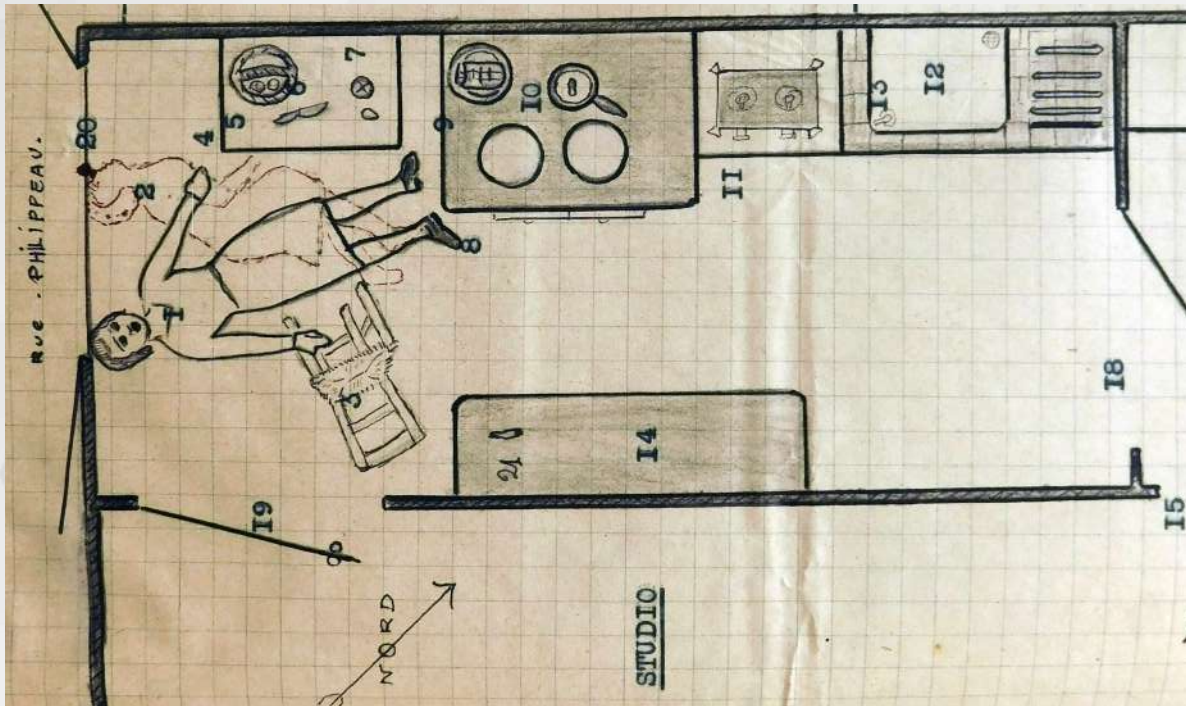
Vue des véhicules. A l'arrière du four-
gon et en blanc, les deux traces paral-
lèles de freinage.

2141 W 7

2 U 761



3 U 2 / 616



7 FI 1 / 960



3^e année - n° 65

1 fr.

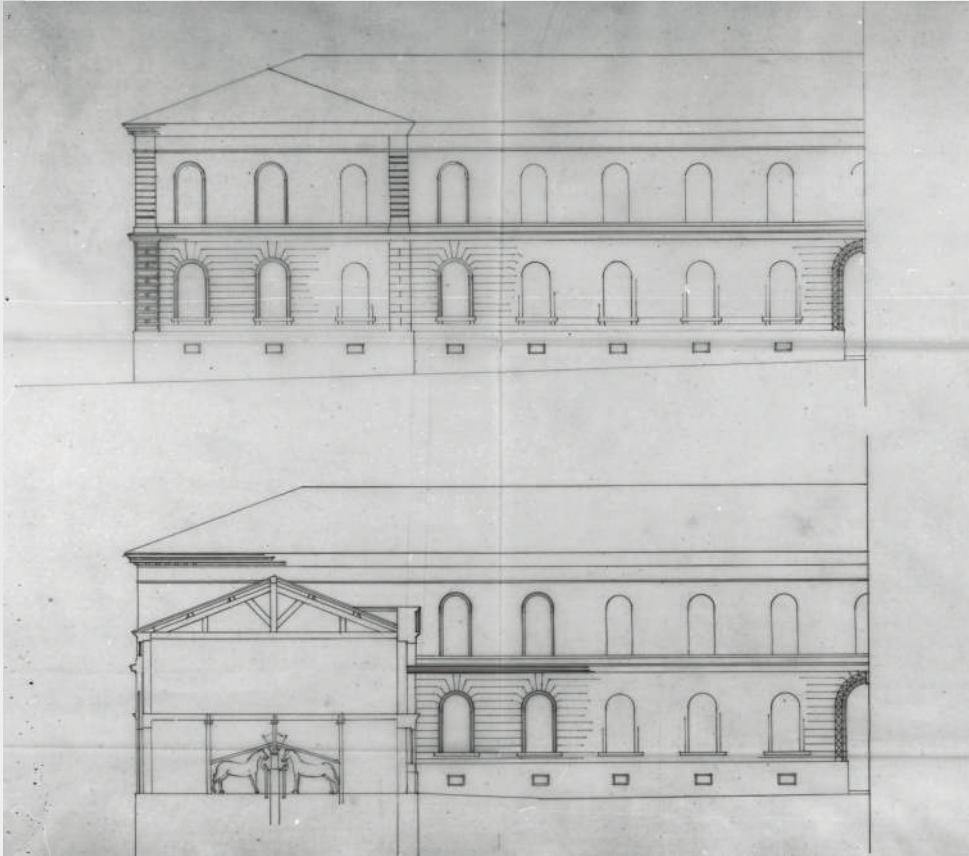
21 Février 1932.

POLICE MAGAZINE



SIX FOIS ASSASSIN !

Sur, page 13, un article très documenté sur les crimes qui persécutent Pierre Delaill à leur sixième, toute sa famille.

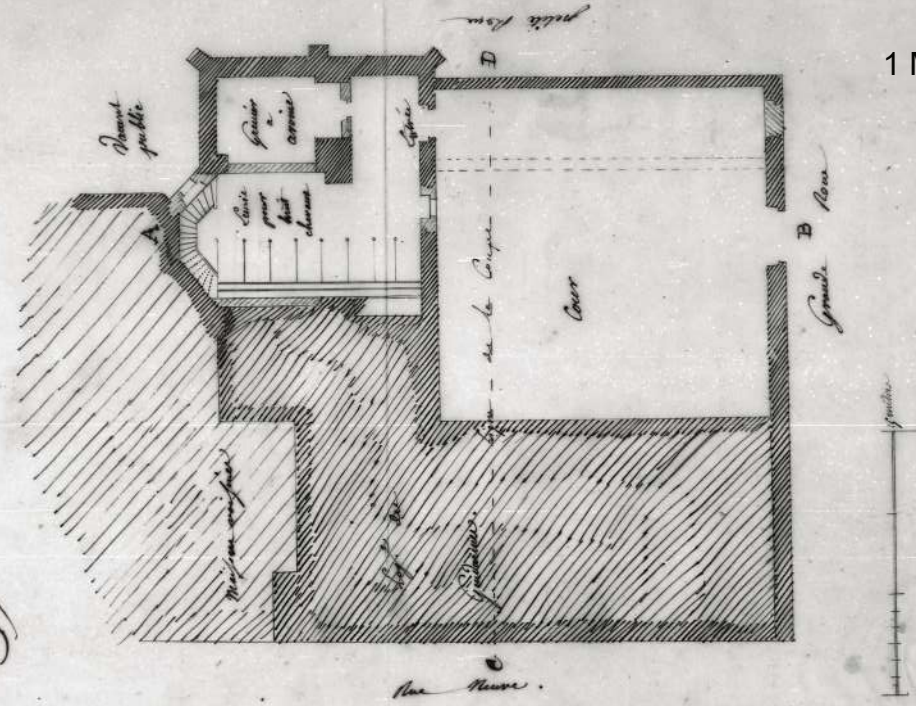


1 Mi 178 / B40

Dep. de
Lot et Garonne

Plan positif en Mètre de quatre Vingt
de la Calotte de Guadalupe imprimée
en l'édifice à Noyon J.

Approuvé le 13 février
1809.



1 Mi 178 / B8

Jour de fête à Laroque-Timbaut

La nouvelle gendarmerie et la halle des sports inaugurées

Coup double, dimanche, à Laroque-Timbaut, les élus et la population inauguraient la nouvelle gendarmerie et la halle des sports.

Un 14 juillet à marquer d'une pierre blanche, les Roquentins ne s'y sont pas trompés puisqu'ils étaient venus nombreux saluer ces deux réalisations dont leur commune s'est dotée. Comme le rappelait le maire, M. Vidal : « 600 millions de centimes de travaux ça vaut la peine d'en parler ! ». Il commençait par rappeler qu'en 1981, le conseil général avait décidé la construction d'un nouveau bâtiment pour la gendarmerie, pour remplacer celui qui se trouve à l'entrée du bourg, les gendarmes y étaient à l'étroit et il fallut prospecter un endroit plus fonctionnel. Un terrain sur la route qui mène aux Tricheries fit l'affaire. Une construction agréable en harmonie avec le cachet local, y a vu le jour au bout de douze mois. Elle comprend une partie administrative et six logements pour les hommes de la

brigade roquentine que commande le chef Viguié.

La modernisation ou restructuration des casernes a été une des priorités des élus du conseil général. Ce programme incombant au département a été mené dans les délais prévus, ceci afin d'offrir aux gendarmes de bonnes conditions de travail et de vie. Une vingtaine de casernes ont été ainsi réalisées, d'autres suivront (Houellès, Nérac, Port-Sainte-Marie). Il reste à l'Etat à remplir ses engagements pour les bâtiments d'Agen, Villeneuve et Marmande.

Le président Jean François-Poncet soulignait l'effort consenti en direction de ceux qui accomplissent parfaitement leur rôle. Ce sont eux qui veillent sur notre sécurité : cet élément essentiel de

notre qualité de vie ». Le président du conseil général leur rendait publiquement hommage car ils s'acquittent de leur mission d'une manière exemplaire, le maire avait dit lui aussi combien la population fait confiance à ses gendarmes.

Après le tour des installations, tout le monde s'est retrouvé sous la halle des sports, la seconde vedette de la journée. Conçue par un enfant du pays, M. Baltazar (qui a également conçu la gendarmerie), cette vaste salle s'ouvre aux associations sportives de Laroque, toutes s'affirment par leur dynamisme que ce soit le rugby ou le football, le basket ou la gym...

La commune avance, s'équipe, aménage des logements et retient sa population tout en pensant à d'autres projets. Tout cela méritait bien que l'on levât le verre de la prospérité.



La nouvelle gendarmerie inaugurée par M. Jean François-Poncet, en présence de MM. Vidal, Soucaret, Gonelle, de M. Loubens, procureur de la République ; du commandant Plessus, du capitaine Prat, de MM. Fongaro, Ricci, Neyrat, de l'architecte, M. Baltazar.

**Fête médiévale
les 1^{er}, 2 et 3 août**

Prayssas

116 ans après... une gendarmerie neuve

IL FAUT REMONTER au 30 avril 1874, ni plus ni moins, pour dater la construction de l'actuelle caserne de gendarmerie de Prayssas. Cent seize ans de vie qui ont particulièrement affecté au fil des décennies cette bâtisse, la rendant maintenant quasiment inutilisable.

C'en est fini de l'insalubrité pour ses occupants puisque au début avril ils vont prendre possession des locaux et appartements d'une nouvelle unité, située à l'entrée de la cité côté Agen. Un immeuble à l'architecture traditionnelle (tuiles canals et murs à l'enduit de chaux grasse) qui a été financé par le Conseil général pour la somme de 220 millions d'A.F. Il comportera, outre les bureaux de la brigade que dirige le maréchal des logis chef Guengard, six appartements F5 et F4 confortables. Le département, maître d'ouvrage, a confié le projet à l'architecte départemental, M. Michel Meynard, d'Agen. Ce sont des entreprises lot-et-garonnaises qui l'ont concrétisé.

Le tour des brigades

Il y a trente-six brigades de gendarmerie en Lot-et-Garonne qui appartiennent au département et deux autres à la gendarmerie (Villeneuve et Duras).

Dans le cadre de rénovation de ces casernes, douze d'entre elles ont été rebâties en neuf : Aquillon, Beauvillè, Bouglon,



Dans un écrin de verdure, la nouvelle gendarmerie de Prayssas qui accueillera six familles de gendarmes. (Ph. « Sud-Ouest »; Richard Picotin.)

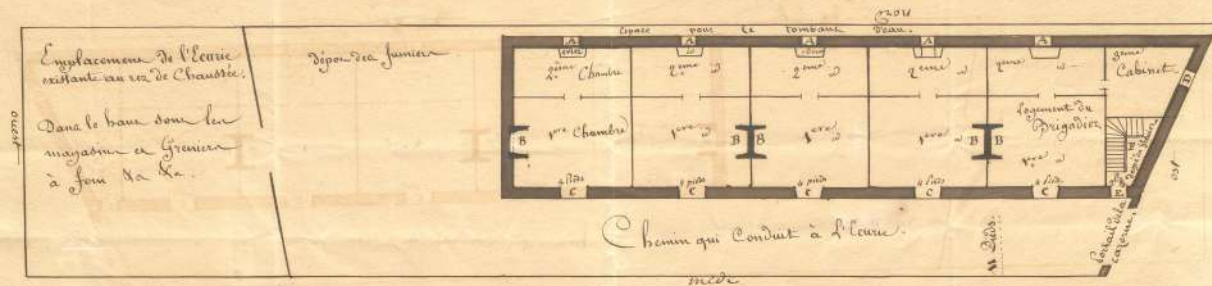
Castelmoron, Castillonhès, Lamazan, Francescos, Laplume, Mézin, Mas-d'Agenais, Montflanquin et Sainte-Livrade. En cons-

truction on trouve donc Prayssas, Cocumont (ouverture en septembre 1980; architecte, M. Serret); Clairac (mois de

mai, M. Meynard). Deux chantiers vont ou ont démarré : L'ur à Seyches (printemps 1980), livrable 16 à 18 mois après) et Fumel.

1 PRES 213/3

Caserne de la Gendarmerie de Beauville.



Explication des signes.

- A. ouverture de la Chambre dans laquelle sera un loir.
- B. Cheminée.
- C. Porte vitrée.
- D. Entrée du Cabinet ou Brigadier.
- E. Porte qui conduit au grenier.
- F. L'écurie où sera un foinier pour servir pour une boucherie.

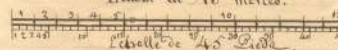
Observation.

Le grenier sera divisé en cinq Compartiments.



Elevation.

Echelle de 15 mètres.



Echelle de 45 pieds.

1832

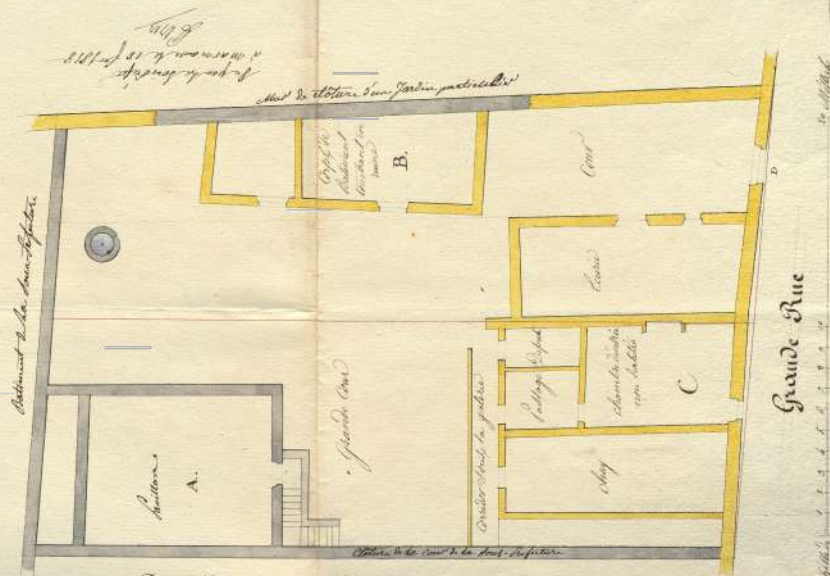


4 N PLAN 250 /1

Département de Lot-et-Garonne

Villa de
Alhambra

Castro
Die Spindelmühle



Description

[illegible]

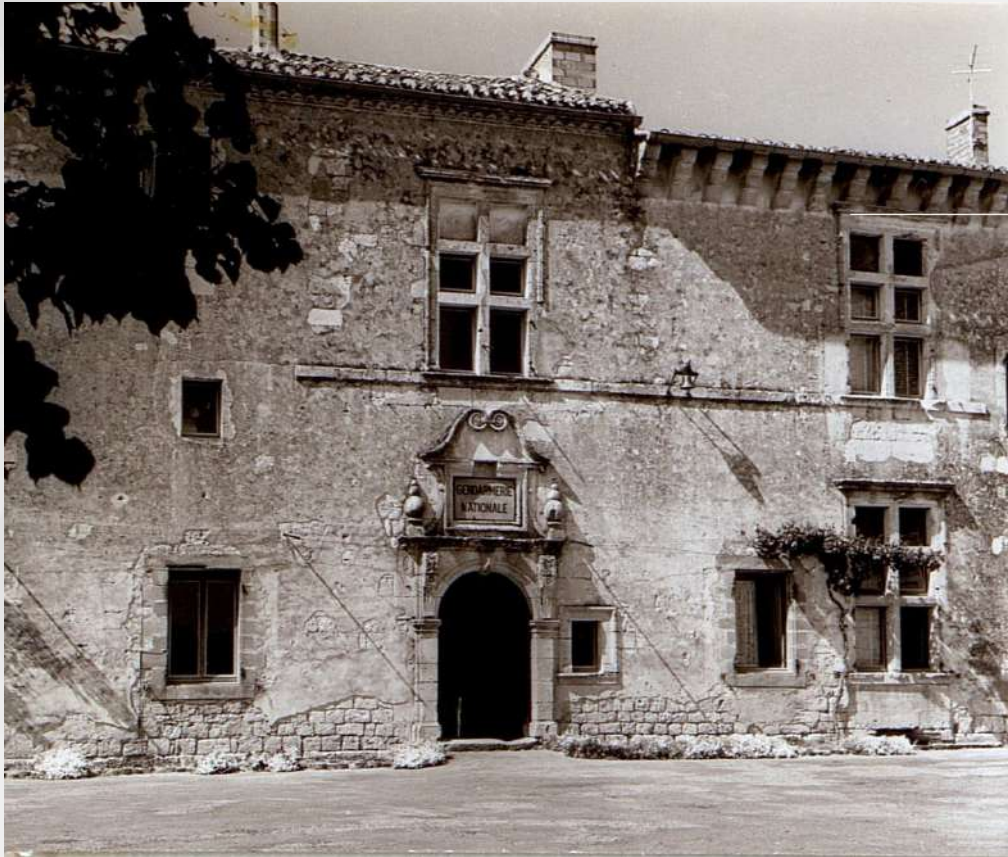
to collect

Billings 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

Grande Rue



2237w41 /1



2343 W 186/3

Préfecture de Lot-et-Garonne.

Caserne de Gendarmerie DE MONFLANQUIN.

TRAVAUX DE GROSSES RÉPARATIONS. ADJUDICATION

Le 20 AOUT 1868, à deux heures du Soir, à l'Hôtel de la Sous-Préfecture de Villeneuve-sur-Lot, il sera procédé par M. le Sous-Préfet, délégué de M. le Préfet de Lot-et-Garonne, et assisté du Conseiller Général, du Conseiller d'Arrondissement, en présence de l'Architecte, à l'Adjudication, sur soumissions cachetées, des Travaux à faire à la Caserne de Gendarmerie de Monflanquin.

La dépense s'élève, d'après le devis, à la somme totale de. . . 1,000 fr.

Affiche Monflanquin
extrait

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE — Département de Lot-et-Garonne

Arrondissement de Nérac

ADJUDICATION

AU RABAI EN UN SEUL LOT

Des Travaux
d'AGRANDISSEMENT DE DEUX LOGEMENTS
à la Caserne de Gendarmerie de Damazan

Il sera procédé, le **VINGT-QUATRE JUILLET 1925**, à onze heures du matin, à la Sous-Préfecture de Nérac, par M. le Sous-Préfet ou son représentant, assisté de deux membres du Conseil Général ou d'Arrondissement, en présence de M. le Receveur des Finances ou de son représentant et de l'Architecte du Département, à l'adjudication, en un seul lot, des **travaux d'agrandissement de deux logements à la caserne de Gendarmerie de Damazan.**

Le montant des Travaux s'élève à **9.356, 96**

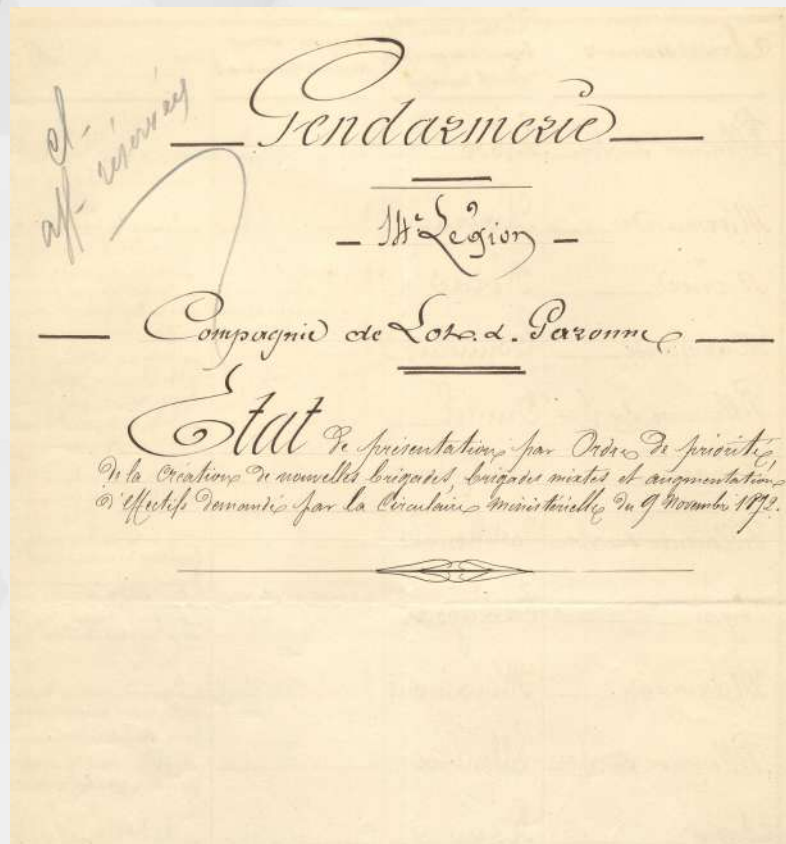
La somme à valoir pour travaux imprévus
Honoraires et voyages de l'Architecte **943, 04**

Total de la Dépense . . . **10.300, 00**

Le cautionnement est fixé à 500 francs.

Affiche Damazan

extrait



Arrondissements	Section de nouvelles barges, et d'augmentation d'effectif demandé.	Département et d'augmentation demandée	Motifs des propositions	Caractéristiques	Observations
Pellencuve sur Lot	Libos	Une barge à fort et démonté	Commun de Libos se trouve à l'extrémité de l'arrondissement de Lot-et-Garonne à l'extrémité de la ligne des pontons de Libos. Il n'y a pas de barge à fort qui soit en mesure de servir les pontons de Libos et de la ligne de pontons de Libos.	Commun de Libos se trouve à l'extrémité de l'arrondissement de Lot-et-Garonne à l'extrémité de la ligne des pontons de Libos.	
Mazamande	Clairac	Une barge à fort et démonté	Commun de Clairac se trouve à l'extrémité de l'arrondissement de Lot-et-Garonne à l'extrémité de la ligne des pontons de Clairac. Il n'y a pas de barge à fort qui soit en mesure de servir les pontons de Clairac.	Commun de Clairac se trouve à l'extrémité de l'arrondissement de Lot-et-Garonne à l'extrémité de la ligne des pontons de Clairac.	
Nérac	Nérac	Une barge à fort et démonté	Commun de Nérac se trouve à l'extrémité de l'arrondissement de Lot-et-Garonne à l'extrémité de la ligne des pontons de Nérac. Il n'y a pas de barge à fort qui soit en mesure de servir les pontons de Nérac.	Commun de Nérac se trouve à l'extrémité de l'arrondissement de Lot-et-Garonne à l'extrémité de la ligne des pontons de Nérac.	
Mazamande	Comins	Une barge à fort et démonté	Commun de Comins se trouve à l'extrémité de l'arrondissement de Lot-et-Garonne à l'extrémité de la ligne des pontons de Comins. Il n'y a pas de barge à fort qui soit en mesure de servir les pontons de Comins.	Commun de Comins se trouve à l'extrémité de l'arrondissement de Lot-et-Garonne à l'extrémité de la ligne des pontons de Comins.	
Pellencuve sur Lot	Guinél	Une barge à fort et démonté	Commun de Guinél se trouve à l'extrémité de l'arrondissement de Lot-et-Garonne à l'extrémité de la ligne des pontons de Guinél. Il n'y a pas de barge à fort qui soit en mesure de servir les pontons de Guinél.	Commun de Guinél se trouve à l'extrémité de l'arrondissement de Lot-et-Garonne à l'extrémité de la ligne des pontons de Guinél.	

Ministère
de l'Intérieur.

Direction
de la
Sûreté Générale.

1er Bureau.

2
Versailles, le 11 août 1872.

5R12/4

Monsieur le Secrétaire, M. le Ministre de la Guerre me fait connaître, qu'après examen des propositions de la Commission Spéciale de Gendarmerie, relatives à l'augmentation du personnel de la gendarmerie, il a décidé, sous la date du 3 août courant, que des nouvelles brigades de cinq hommes, y compris le Chef de poste, seraient établies dans votre département, savoir :

à Laurum, une brigade à pied
Agen ul

1^{re} Légion (bis)

Gardarmeur

(N^o 778)



Au sujet de la transformation,
en Brigade à pied, de la 3^e Brigade
à cheval de Normandie.

Agén, le 2 août 1891.

Monsieur le Préfet,

J'ai l'honneur, en réponse à votre Dépêche du
13 juillet 1891, de vous faire connaître que la
Décision N^o 86 du 18 juin dernier, portant trans-
formation de la 3^e Brigade à cheval de Normandie
en brigade à pied, a reçu son exécution à la date du
1^{er} août courant.

Le changement d'arme de la brigade ci-dessus
ne modifie en rien l'effectif du casernement
qui sera occupé, dans l'avenir, par une brigade
de chaque arme, au lieu de deux de l'arme à
cheval.

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'assurance
de ma respectueuse considération.

Le Chef de 500^e Comp^{te} (post la 1^{re} Légion (bis))



pour

5R8/1

